

Nom :	Collectivité :
Prénom :	Signature du responsable avec cachet
Adresse :	
Tel. :	
Code Postal :	
Ville :	
Email :	

CACHET

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

Habiter, travailler, vivre dans la somme aujourd'hui que peuvent faire les élus-e-s ?

Le samedi 15 mars 2025 de 8h30 à 17h30 à la salle de lecture Cardan à AMIENS (80)

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à : contact@formationcitoyennete.org

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-1 08 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Chaque élu acquiert 400 € par an maximum (800 € cumulés) L'inscription des élu-e-s doit se faire à partir de son CPF et sur la plateforme de la Caisse des Dépôts et Consignations en suivant les indications y figurant : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s, enregistré enregistré dans le Val de Marne (94), a été renouvelé le 8 juin 2023.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le 1er cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas en suivant les indications lors de l'inscription sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Tarifs* pour la journée de formation établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux) pour 8 heures de formation effectives :

Communes et intercommunalités de :

- jusqu'à 5000 habitants	200 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 30000	400 €
- de 30000 à 50000	500 €
- de 50000 à 75000	600 €
- de 75000 à 100000	700 €
- plus de 100000	800 €
- Conseillers Départementaux et Régionaux	900 €
- Tarifs - financement par le DIFE	640 €

Prise en charge par le droit individuel à la formation des élu.e.s (DIFE élu.e.s) ou par les crédits de formation de la collectivité (en fonction de la strate de population de la collectivité).

formation



Organisme de formation créé en 1997 par l'association REAL

QUALIOPI processus certifié République Française

Siège administratif : 21ter rue Voltaire 75011 Paris

Siège social : 26 Rue Raspail 94110 Arcueil

n° SIRET 420 605 628 000 23

Code APE 8559A

Numéro de déclaration d'activité : 11941119894 délivré par la préfecture d'Ile-de-France

Courriel : contact@formationcitoyennete.org

vous propose une journée de formation et de réflexion sur le thème :

HABITER, TRAVAILLER, VIVRE dans la SOMME AUJOURD'HUI : QUE PEUVENT FAIRE LES ELU-E-S ?

**Le samedi 15 mars 2025
de 08h30 à 17h30**

**Salle de lecture CARDAN
91 rue Saint Roch
80000 AMIENS**

INFORMATIONS PRATIQUES :

Format : présentiel ou distanciel

Durée : 8 heures

Effectif : jusqu'à 15 personnes

Développement et aménagement du territoire

Référence EDOF : ELU0301 / EL0302

HABITER, TRAVAILLER, VIVRE dans la SOMME AUJOURD'HUI QUE PEUVENT FAIRE LES ELU-E-S ?

Objectifs pédagogiques : Comprendre les enjeux et les choix essentiels d'un mandat municipal et départemental //

Connaître les compétences et leurs outils des régions, départements et communes pour agir sur l'emploi, les qualifications, le foncier, l'urbanisme et l'habitat // Comment mieux impliquer les citoyen-ne-s et répondre aux attentes ? // Savoir analyser la stratégie de la collectivité, la contextualiser et argumenter ses orientations politiques.

8h30 Arrivée et accueil.

Les outils du volontarisme municipal en matière de foncier, de cadre de vie et d'habitat

Intervenante : Isabelle GRAUX, maire adjointe d'Amiens de 2008-2014

10h00 **Comment les élu.es peuvent-ils se repérer pour agir alors que la crise n'épargne aucun des acteurs de l'immobilier, de la construction-rénovation et des marchés du logement ?**

Intervenant : Makan RAFATDJOU, coprésident de l'Ecole d'urbanisme de Paris

11h00 **Constats faits à l'échelle du pôle métropolitain, de Roye à Flixecourt, de Doullens à Ailla-sur-Noye : échanges autour des modes de vie et d'habitat entre intervenant-e-s et participant-e-s.**

12h30 **Pause déjeuner**

Intervenant de l'après-midi :
Christian PALLOIX, professeur émérite de l'Université de Picardie

13h30 **Dans leurs domaines de compétences, que peuvent faire les élu.es du conseil régional et de la communauté d'agglomération avec les salarié-e-s de Metex et Valéo en butte à des réductions d'effectifs depuis plusieurs années ?**

14h30 **Le pôle métropolitain d'Amiens est un pôle d'excellence de l'agroalimentaire - avec Beauvais, Compiègne... : comment peuvent agir les élu.es avec les acteurs des mutations de l'agroalimentaire, de la chimie, du machinisme agricole... ?**

15h45 **Négociations avec la Chambre d'agriculture, la CCI, la Chambre des métiers, les associations de délégation de service public, aides ou concessions aux entreprises : quels outils d'information et d'évaluation existent-ils pour les élu-e-s régionaux et municipaux ?**

17h00 **Conclusion de la journée**

17h15 **Rapport d'évaluation de la formation**

17h30 **Fin de la formation et pot convivial**